

Plan Local d'Urbanisme d'Archamps



RÉUNION PUBLIQUE N°3
05 MARS 2018



1. Rappel du PADD
2. Avant-projet de zonage réglementaire
3. Les OAP
4. Le logement social

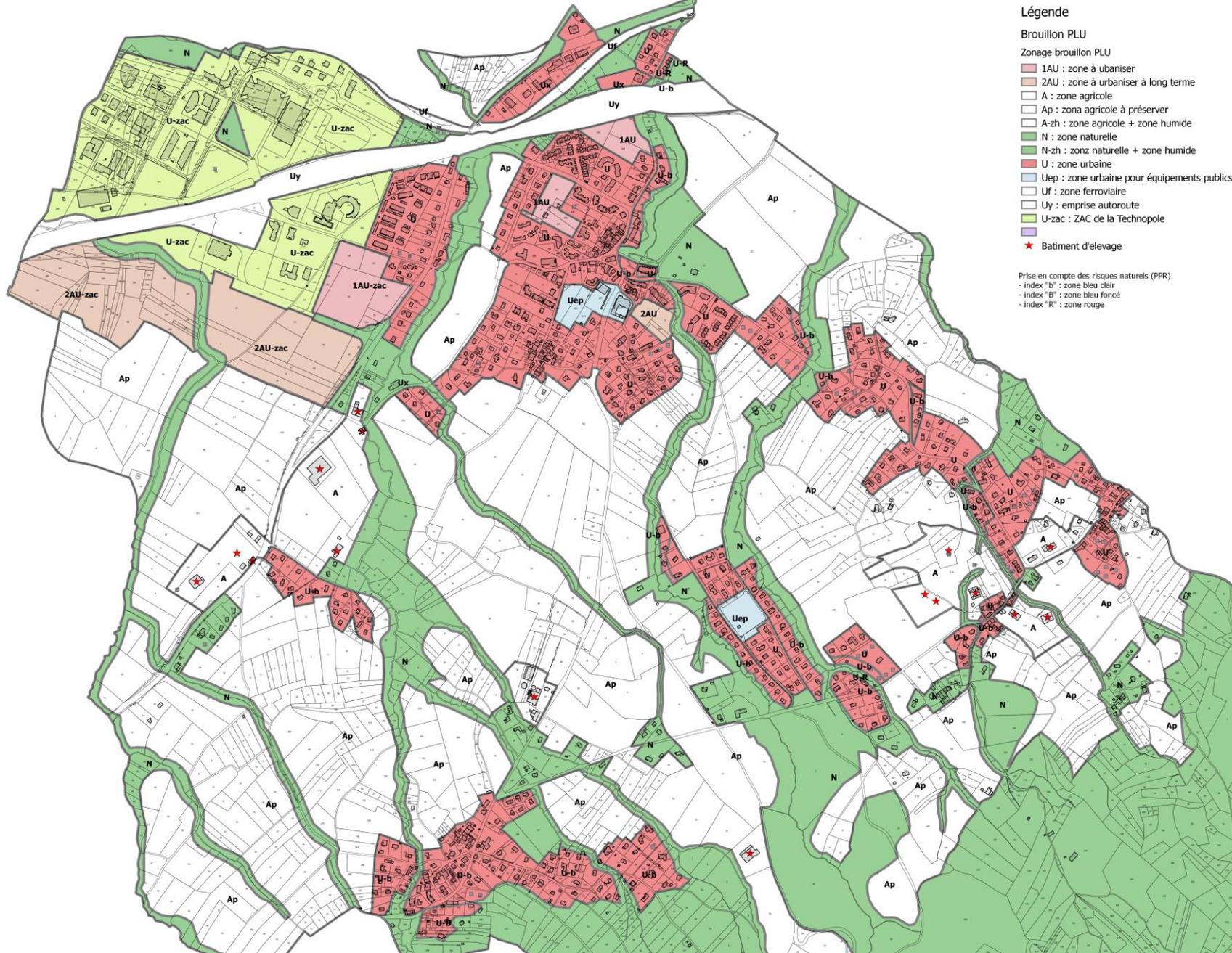
1. Rappel du PADD

➤ **Réduction de la consommation d'espace = objectif du SCoT.**

➤ **Maîtrise de la croissance démographique + protection de l'agriculture + prise en compte de l'environnement = objectifs de la commune.**

- Environ 8.5 ha de surfaces urbanisables (dents creuses, extensions urbaines et divisions parcellaires).
- Un potentiel d'une vingtaine de logements dans les bâtiments mutables (qui ne sont pas utilisés aujourd'hui comme logement).
- Environ 0.8 ha de zone à urbaniser à plus long terme (chez Pugin)
- Un potentiel théorique (si toutes les capacités se réalisaient) de 260/280 logements. (*Rappel : 450 logements construits au cours de la dernière décennie.*)
- Un potentiel de croissance de population estimé à 260 logts*2.3 hab = 600 habitants. Soit une croissance annuelle de +ou- 2%.
- Environ 21,5 ha d'extension pour la Technopole (dont 17,7 ha à long terme)

2. L'avant-projet de zonage réglementaire.



Légende

Brouillon PLU

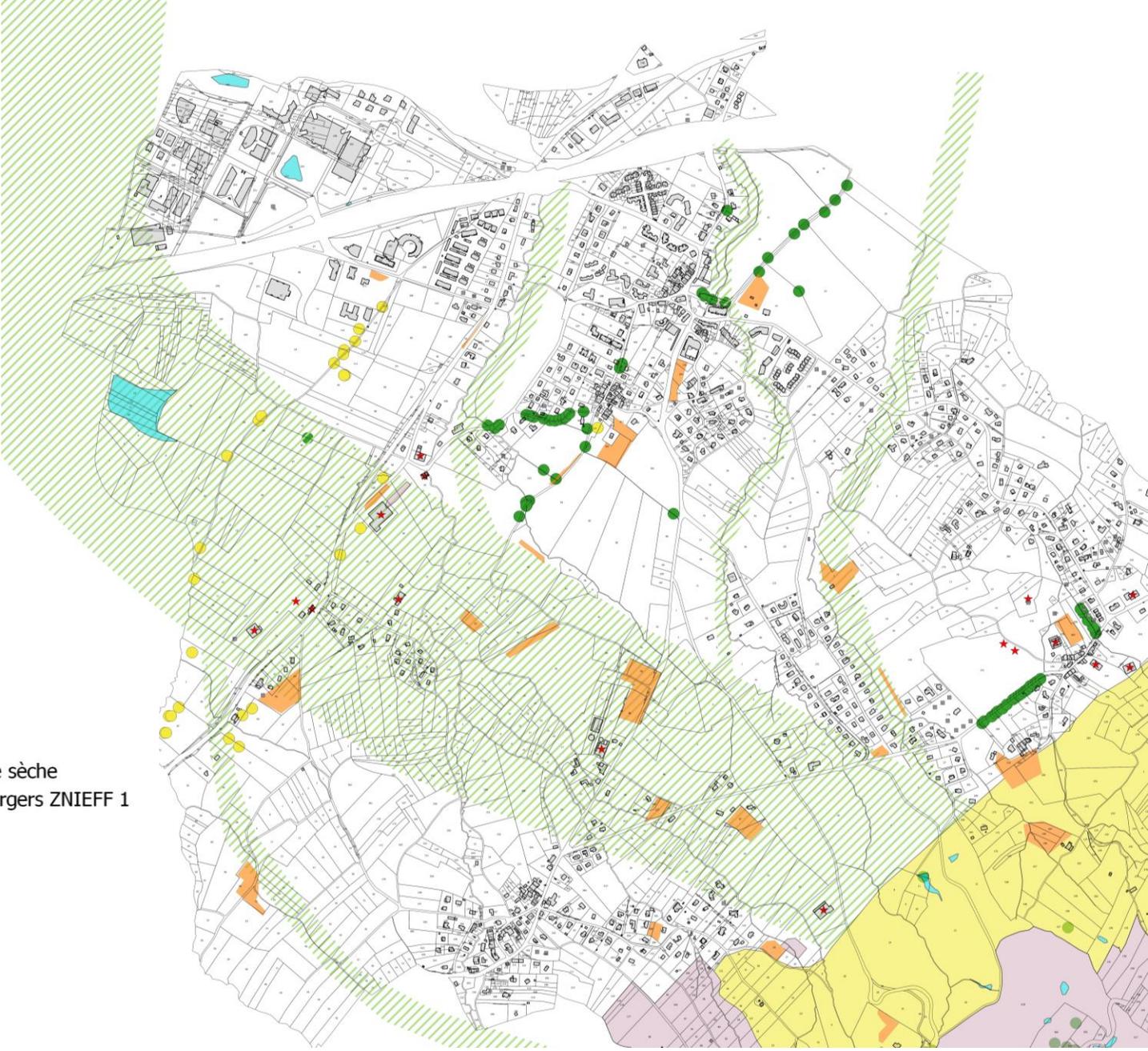
Zonage brouillon PLU

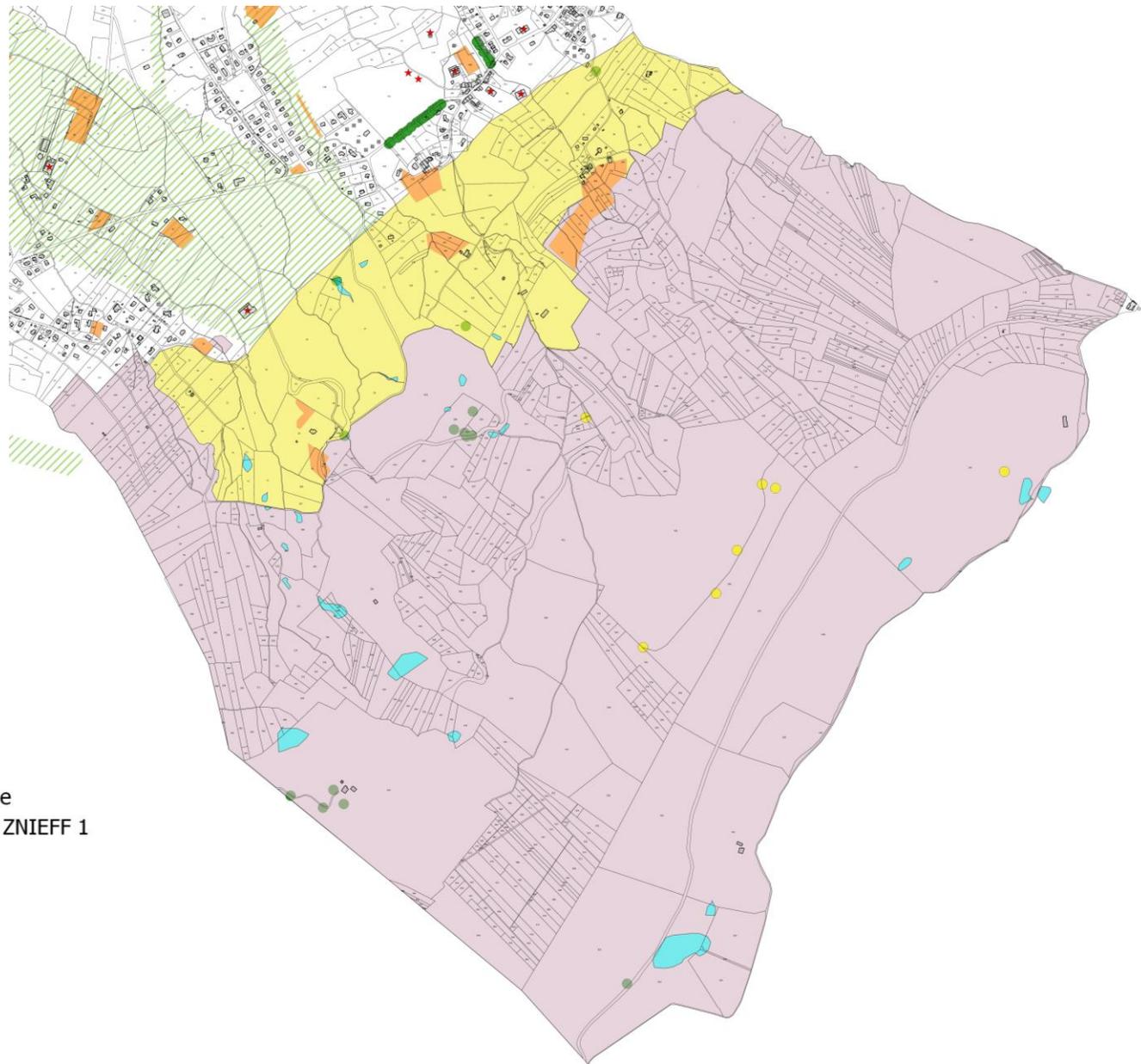
- 1AU : zone à urbaniser
- 2AU : zone à urbaniser à long terme
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole à préserver
- A-zh : zone agricole + zone humide
- N : zone naturelle
- N-zh : zone naturelle + zone humide
- U : zone urbaine
- Uep : zone urbaine pour équipements publics
- Uf : zone ferroviaire
- Uy : emprise autoroute
- U-zac : ZAC de la Technopole
- ★ Batiment d'elevage

Prise en compte des risques naturels (PPR)
 - index "b" : zone bleu clair
 - index "B" : zone bleu foncé
 - index "R" : zone rouge

L'environnement fera l'objet d'une prise en compte réglementaire spécifique

- Environnement
 - Zones humides
 - Flore_protegee
- Rerservoir_biod
 - Bocage pelouse sèche
 - Natura 2000 vergers ZNIEFF 1
 - Verger
 - Zone humide
 - Corridors
- arbre remarquable
 - 0





Environnement

 Zones humides

 Flore protégée

Rerservoir_biod

 Bocage pelouse sèche

 Natura 2000 vergers ZNIEFF 1

 Verger

 Zone humide

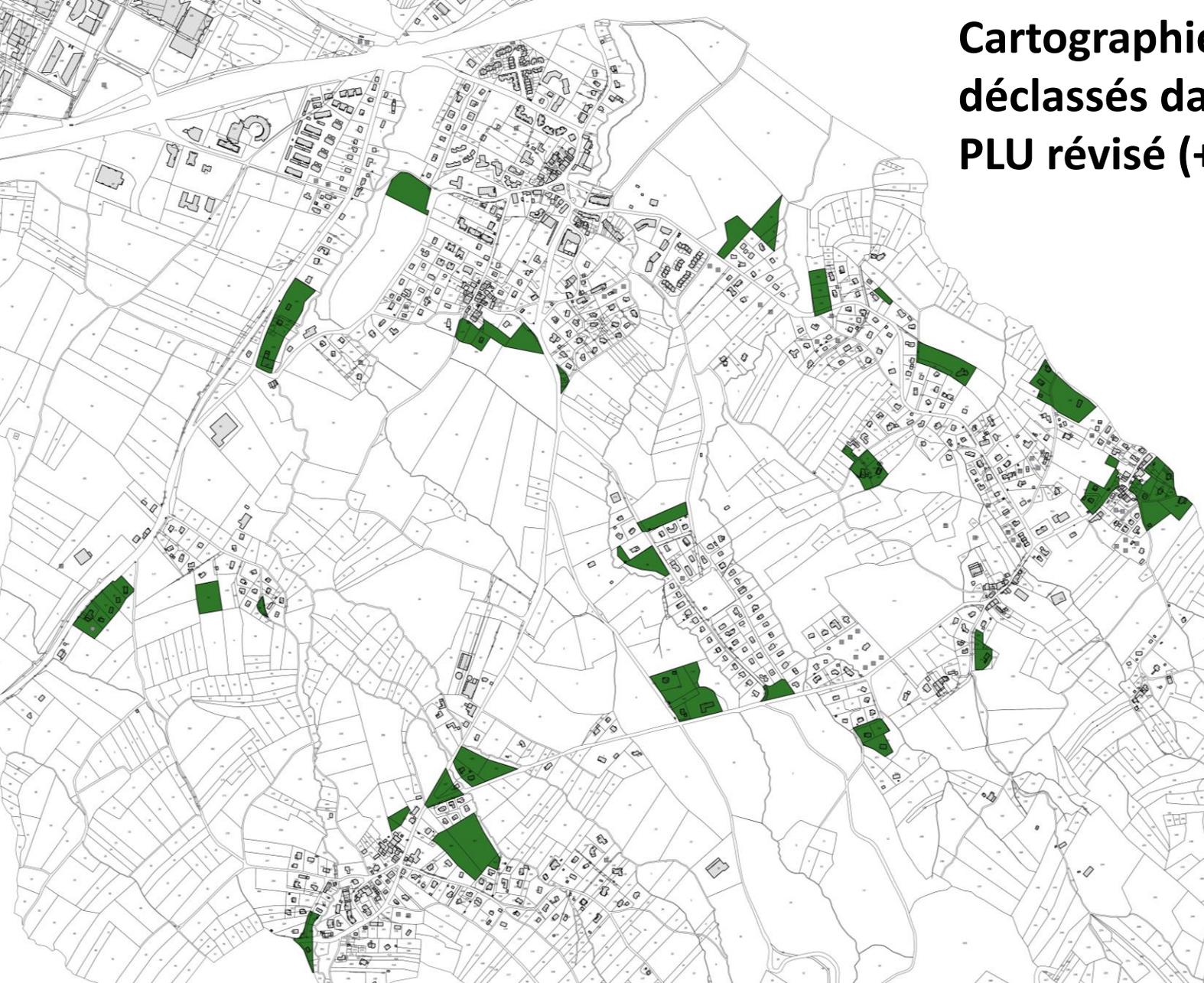
 Corridors

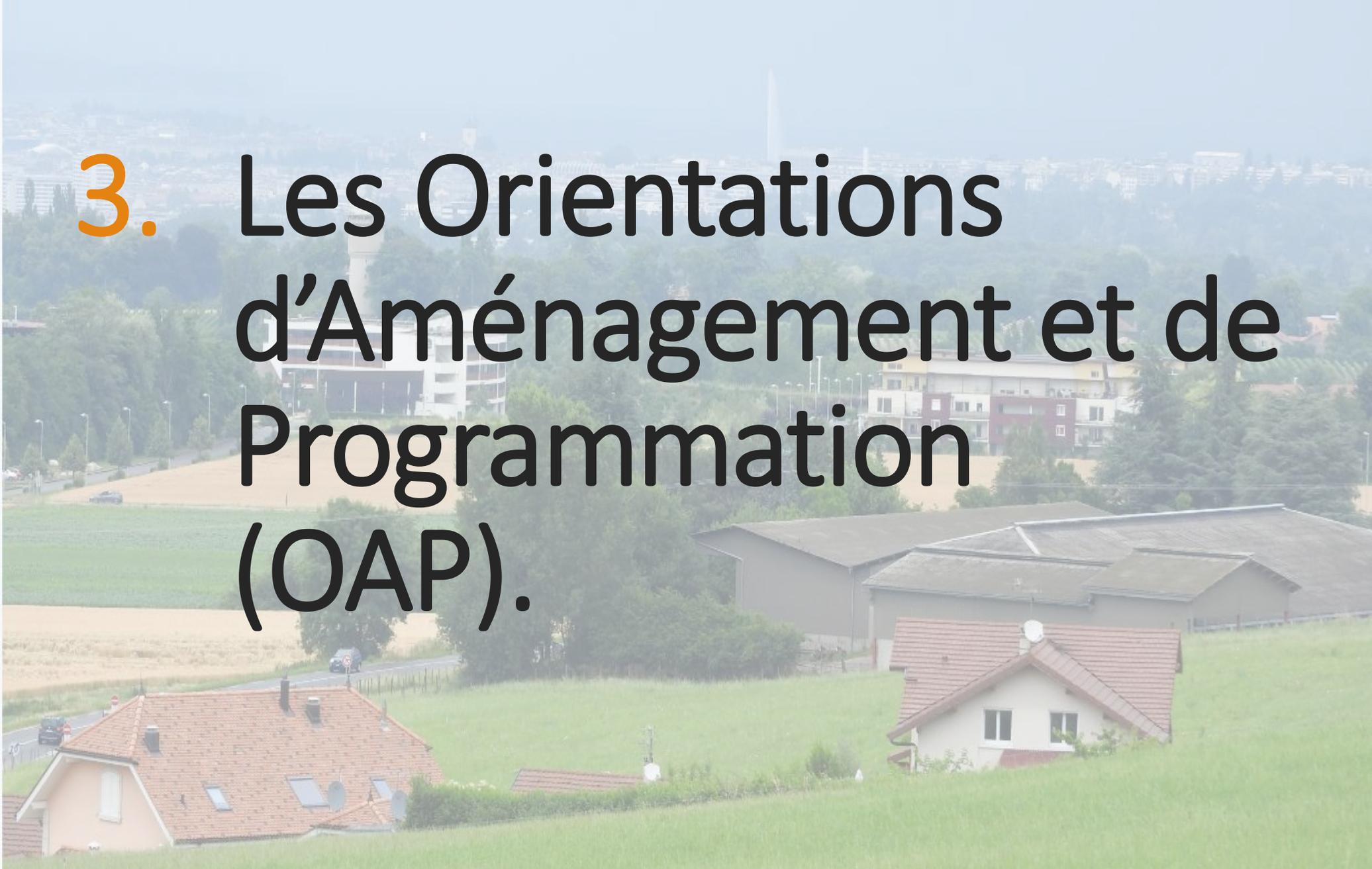
arbre remarquable

 0



Cartographie des secteurs déclassés dans le projet de PLU révisé (+ou- 15ha).





3. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Les OAP peuvent être sectorielles ou thématiques.

Les OAP précisent :

- La qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère ;**
- La mixité fonctionnelle et sociale ;**
- La qualité environnementale et la prévention des risques ;**
- Les besoins en matière de stationnement ;**
- La desserte par les transports en commun ;**
- La desserte des terrains par les voies et réseaux.**

Les orientations d'aménagement et de programmation comportent un schéma d'aménagement qui précise les principales caractéristiques d'organisation spatiale du secteur.





4. La question du logement social

Au titre du Programme Local de l'Habitat (PLH 1 et PLH2), la commune doit réaliser 42 Logements Locatifs Sociaux (LLS) et 8 Logement en Accession Sociale à la Propriété (LASP), soit 50 logements.

Par rapport aux évolutions démographiques prévisibles, la commune souhaite dépasser cet objectif et viser un programme d'environ 75 logements sociaux (dont une douzaine de logement pour seniors).

Ces logements seront localisés dans les secteurs OAP et dans une moindre mesure dans les réalisations diffuses des hameaux.



**Merci de votre
attention**

Adresse mail: plu@mairie-archamps.fr